



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-18875-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.86**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT 4 – DOMMAGES AUX BIENS –
IÈRE LIGNE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Christian LOUIT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/01/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT 4 – DOMMAGES AUX BIENS –
1ÈRE LIGNE - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2011-1316 du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés d'assurance qui venaient à échéance le 31 décembre 2011.

Les lots suivants ont donc été notifiés :

- Lot 1 : Responsabilité civile générale — 1ère ligne**
- Lot 2 : Responsabilité civile générale — 2ème ligne**
- Lot 3 : Responsabilité des élus et agents**
- Lot 5 : Dommages aux biens — 2ème ligne**
- Lot 6 : Tous risques expositions**
- Lot 7 : Risques statutaires**

Seul le **Lot 4 : Dommages aux biens — 1ère ligne** restait à attribuer.

En effet, ce lot a été déclaré infructueux lors de la Commission d'Appel d'Offres du 27 octobre 2011 et il a été relancé en marché négocié 35.I.1° avec les 2 candidats qui avaient proposés une offre.

Un avenant n°1 au marché n°A7.112 (lot 4) a été approuvé en Conseil Municipal par délibération n°2011-1316 en date du 12 décembre 2011 afin de prolonger la durée du marché actuel de 1 mois pour de ne pas interrompre la couverture d'assurance de la Ville.

Ce marché est donc conclu pour 4 ans à compter du 31 janvier 2012 à 0 heure, avec possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties en respectant un délai de préavis de 4 mois. Sauf résiliation intervenue d'une manière anticipée, le contrat expirera de plein droit le 31 décembre 2015 à 24 heures.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Critère n°1 : Étendue des garanties proposées pondéré à hauteur de 27%

Critère n°2 : Montant des capitaux couverts pondérés à hauteur de 26%

Critère n°3 : Modalités de gestion du contrat et des sinistres (voir article 9-1 : mémoire technique décrivant les prestations que le candidat se propose d'offrir à la ville) pondéré à hauteur de 24%

Critère n°4 : Prix de l'offre : pondéré à hauteur de 23%

Au cours de la séance du 22 décembre 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **Pour le Lot n°4 : SAGA – OFFRE DE BASE (Franchise 10 000 €) AVEC VARIANTE. Toutefois, la Commission considère qu'en dépit des négociations entreprises dans cette consultation, aucune des deux offres présentées n'était tout à fait parfaite d'un point de vue qualitatif.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant relatif au marché de services d'assurances – **lot n°4** avec la société suivante : **SAGA – OFFRE DE BASE (Franchise 10 000 €) AVEC VARIANTE.**

**2012.86 - MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES – LOT 4 – DOMMAGES AUX BIENS
– 1ÈRE LIGNE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**